

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

SPÉCIALITÉ : DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 23 pages dont 3 plans et 4 feuilles blanches.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'autres couleurs que le bleu ou le noir est autorisée.

Vous êtes technicien principal territorial de 2^{ème} classe, chargé des déplacements au sein du service Ingénierie des transports et des déplacements de la Ville de Rosita (80 000 habitants).

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité en septembre 2017, la révision de son Plan local de Déplacement, dont l'un des axes majeurs est l'éco-mobilité scolaire. Cette thématique a pour but de mettre en place une mobilité moins orientée vers l'automobile individuelle, vise à améliorer la santé et l'autonomie des enfants et la sécurité routière aux abords des établissements scolaires. Le diagnostic de déplacements des écoliers a montré que la part modale de la marche représentait 41%, alors que celle de la voiture passager représentait 55%. Le gain de report modal de la voiture à la marche est alors très important, notamment du fait que 72% des élèves habitent à moins de 500 mètres de l'établissement.

A ce titre, 3 actions sont prévues :

- des ateliers d'apprentissage aux déplacements à pied ;
- la fermeture des voies d'accès aux établissements scolaires aux heures d'entrée et de sortie ;
- la mise en place de pédibus.

Le pilotage de cette dernière action est prévu par votre service, avec l'aide du service démocratie locale, qui organisera la concertation avec les acteurs éducatifs, les parents d'élèves et leurs enfants. Vous aurez alors en charge de mettre en place, pour une école pilote, les premiers pédibus de la Ville de Rosita. Tout le projet sera développé en régie.

L'établissement scolaire pilote choisi pour cette action est l'école primaire Roberto. Elle se situe dans un quartier urbain mixte (habitat individuel et collectif), traversé par une route départementale (rue Aristide Briand – RD50) où l'école a sa seule entrée. Le trafic moyen journalier de la RD50, au droit de l'école, est de 7 500 véhicules. Toutes les voies perpendiculaires à la rue Aristide Briand ont le même type de profil : trottoirs bilatéraux étroits et une chaussée d'à peine 5 mètres (y compris le stationnement longitudinal).

A l'aide des documents annexés, vous devrez réfléchir à la manière de mettre en œuvre des lignes de pédibus, prévoir un budget et un rétro-planning. Vous proposerez en outre, à l'aide de vos connaissances personnelles sur la mobilité, des actions visant à mieux partager la voirie, en faveur d'une meilleure sécurité des déplacements.

Question 1 (5 points) :

Dans une note d'intention pour votre responsable, vous présenterez la démarche de pédibus, ses avantages, et les inconvénients que le projet peut apporter à la collectivité et aux parents d'élèves. Vous proposerez également un échéancier afin que les premiers pédibus soient fonctionnels dès la prochaine rentrée scolaire (septembre 2018).

Question 2 (5 points) :

Sur le plan 1 qui localise l'adresse des élèves dans le périmètre scolaire de l'école primaire Roberto, vous définirez le tracé de la (des) ligne(s) de pédibus.

De plus, dans une note, vous préciserez les modalités techniques à prendre en compte dans leur mise en œuvre (aménagement à prévoir, coûts, etc.).

Question 3 (7 points) :

Lors du diagnostic accessibilité de l'établissement scolaire, une mise en garde a été faite à l'égard de la sécurité routière à proximité de l'école, notamment au droit de l'établissement et aux carrefours des rues perpendiculaires à la voie principale (rue Aristide Briand). En effet, aux heures d'entrées et de sorties de l'école, on constate d'importants conflits d'usages et d'usagers :

- un stationnement anarchique des parents quand ils déposent ou récupèrent leurs enfants,
- la traversée des piétons en dehors du passage prévu à cet effet.

Et de manière plus générale :

- du stationnement sur les passages piétons,
- des masques à la visibilité dans les carrefours (liés au stationnement),
- des vitesses supérieures à la limitation actuelle (50 km/h).

Aussi, sur la feuille blanche A4 n°1 fournie, vous proposerez un profil type pour les rues perpendiculaires à la voie principale et un autre pour la rue Aristide Briand. Ces profils devront répondre à deux enjeux principaux :

- améliorer la sécurité des piétons,
- maintenir le stationnement longitudinal.

En partant de ces profils et des informations fournies sur le plan 2, vous proposerez sur la feuille blanche A4 n°2, un aménagement devant l'école Roberto et un autre au carrefour de la rue de l'observatoire. Votre projet devra prendre en compte les recommandations liées au partage de la voirie, à la réglementation Vigipirate, et à la sécurité routière.

Vous justifierez, dans une note, sur votre copie, vos choix pour chacun de vos aménagements.

Question 4 (3 points) :

Pour aller plus loin, vous identifierez des pistes de réflexion pour développer l'éco-mobilité scolaire à l'école primaire Roberto et proposerez des actions à mettre en place à l'échelle du quartier pour améliorer la sécurité routière dans une logique de rééquilibrage de la voirie.

Liste des documents :

Document 1 : « Le ramassage scolaire non-motorisé : bus pédestre et bus cycliste » - ARENE Ile de France et ADEME - 2003 - 3 pages

Document 2 : « L'éco-mobilité scolaire à Colombes » - ARENE Ile de France - 2007 - 3 pages

Document 3 : « La sécurité sur le chemin et aux abords des établissements scolaires » - CERTU - août 2010 - 6 pages

Liste des plans :

Plan 1 : « Carte de géolocalisation des domiciles des élèves de l'école Roberto » - format A3 - 2 exemplaires

Plan 2 : « Profils en travers et Plan de rue » - format A4 - 1 exemplaire

Feuille blanche n° 1 : Format A4 - 2 exemplaires

Feuille blanche n° 2 : Format A4 - 2 exemplaires

Attention, le plan 1 format A3 et les 2 feuilles blanches utilisées pour répondre respectivement aux questions 2 et 3 sont fournis en 2 exemplaires dont un est à rendre agrafé à votre copie, même si vous n'avez rien dessiné.

Veillez à n'y apporter aucun signe distinctif (pas de nom, pas de numéro de convocation ...).

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.